

-----  
Nombre de Membres :

- en exercice : 11
- présents : 9
- représentés : 0
- votants : 9
- abstention : 0

-----  
Date de convocation :  
2/06/2022

-----  
Procès-Verbal d'affichage :  
10/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE

**SAINT-JOUAN DE L'ISLE**

\* \*

Séance du 7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

**Présents :** COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, ROZIER Antoine, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.

**Pouvoirs :** Ø

**Absent excusé :** SAUDRAIS Gaylord .

**Absente :** BLANCHET LEFAIX Delphine.

**Secrétaire de séance :** BOUGAULT Nadège.

**DELIB 2022/06/01. Adoption des règles de  
publication des actes**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Mr le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de – de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Par 9 POUR  
0 ABSTENTIONS  
0 CONTRE**

**AUTORISE** la publication des actes de la commune par affichage

Gilles COUPU,  
Maire,

